

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 129

AMENDEMENT

présenté par
M. Jacobelli, M. Weber, M. Lottiaux et M. Renault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux conséquences de la fixation européenne des prix de l'énergie sur la compétitivité de la sidérurgie française. Ce rapport a pour objet d'analyser les effets du mécanisme européen de formation des prix de l'électricité sur les coûts de production des aciers plats, longs et spéciaux en France, les écarts de compétitivité induits avec les sidérurgies des États membres ayant obtenu des dérogations ou bénéficiant d'un mix énergétique différent et les pistes d'évolution possibles permettant de garantir à la filière sidérurgique un accès durable à une énergie compétitive et décarbonée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La sidérurgie française figure parmi les secteurs industriels les plus exposés aux fluctuations du prix de l'électricité et du gaz, en raison de la très forte intensité énergétique des procédés de production. Le mécanisme européen actuel de formation des prix de l'énergie, indexé sur la dernière centrale appelée — souvent gazière — place les producteurs français dans une situation de désavantage structurel.

Alors que la France dispose grâce au Général de Gaulle d'un parc électrique pilotable, bas-carbone et compétitif, les entreprises sidérurgiques nationales se voient imposer des tarifs alignés sur ceux d'États dépendant massivement des énergies fossiles. Cet écart réduit significativement leur capacité d'investissement, renchérit les coûts de production et fragilise l'attractivité de sites pourtant stratégiques pour la souveraineté industrielle.

Ce rapport vise à éclairer le Parlement sur les conséquences concrètes de ces règles européennes, à identifier les distorsions de concurrence qui en résultent et à examiner les leviers permettant de garantir à la filière sidérurgique française un cadre énergétique stable, prévisible et favorable à la réindustrialisation.